

**MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNE DE COAT MEAL**

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

**OBJET DU MARCHE
TRANSFERT DES EAUX USEES DE COAT MEAL VERS LA
STATION D'EPURATION DE BOURG BLANC**

Règlement de la Consultation

(Date limite de remise des offres : vendredi 18 décembre 2015 à midi)

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2. ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1. DELAIS D'EXECUTION	3
2.2. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	3
2.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1. DOCUMENTS A PRODUIRE	4 / 5
4.2. VARIANTES	6
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
5.1. COMPOSITION DU JURY	6
5.2. CRITERES DE JUGEMENT	7
5.3. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	7
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6.1. ENVOI TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2. ENVOI TRANSMISSION ELECTRONIQUE	7
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.3. VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne une mission de **maîtrise d'œuvre** sur la commune **DE COAT MEAL**

Les travaux concernent le raccordement des eaux usées de COAT MEAL sur la station de purification de BOURG BLANC.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à :

560 000 " HT pour le scénario 1 (tracé nord) ou 601 000 " HT pour le scénario 2 (tracé sud)

1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 28-I du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de découpage en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, quelle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant HT) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte de engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4- Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5. Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes:

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clause techniques Particulières (C.C.T.P.) intégrant le programme de l'opération et ses annexes.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur le site de l'AMF29 (Association des Maires de France) ainsi qu'à l'adresse électronique suivante <http://marches.e-megalisbretagne.org/>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature:

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

- tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel de encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. En particulier, une présentation des opérations ayant nécessité un suivi de chantier pour travaux et réseaux sous chaussées ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA: Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre:

Un projet de marché comprenant:

- Le acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat. Y compris notamment une proposition de répartition pour chaque élément de mission (annexe 1 à l'AE),
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
- Une note méthodologique détaillant la mission,
- Un planning prévisionnel général, et une proposition de délais intermédiaires pour chaque élément de mission,
- Une note précisant notamment la composition et la compétence de l'équipe qui réalisera les études et suivra les travaux ainsi que le responsable prévu dans chaque domaine pour la piloter. Le candidat précisera également les moyens techniques et humains dédiés à la mission de maîtrise d'œuvre.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Critères de jugement

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 4.1 - Pièces concernant la candidature - du présent règlement de la consultation.

Critères	Pondération
Prix des prestations. (à partir du taux (prévisionnel) proposé à l'acte d'engagement)	50%
Dossier technique (= valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants) <i>1 . note méthodologique détaillant la mission (50 %)</i> <i>2 . pertinence, cohérence du planning proposé (25 %)</i> <i>pour les éléments de mission</i> <i>3 . moyens humains et techniques affectés à l'opération (25%)</i>	50%

Suite à l'analyse des offres, elles seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

Audition prévue le jeudi 7 janvier 2016.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sélectionnés. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats présélectionnés. La négociation porte sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et le montant de la rémunération.

A l'issue de cette audition, et de l'éventuelle évolution des offres, un nouveau classement par ordre décroissant sera fait.

5.2 - Suite à donner à la consultation

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 . Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour:

**COMMUNE DE COAT MEAL - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE -
(assainissement - transfert des eaux usées vers la station de Bourg Blanc)**

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Commune de Coat-Méal
12, rue du GARO
29 870 É COAT-MEAL**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2 . Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur recevra les documents uniquement par voie papier.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) ou techniques :

Commune de COAT-MEAL

12, rue du GARO

29 870 - COAT-MEAL

Tel: 02 98 84 58 32

mairie.coat-meal@wanadoo.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, sur le site de l'AMF29 ou bien à l'adresse URL suivante : <http://marches.e-megalisbretagne.org/>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Non imposée.